

B. P. V 120 ABIDJAN

DECISION N° E-0204 /MENET-FP/CAB
du 22 MAI 2020
portant réaménagement du troisième trimestre de l'année scolaire
2019-2020

**LE MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE
ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE**

Sur proposition du Directeur des Ecoles, Lycées et Collèges,
et du Directeur de l'Encadrement des Etablissements Privés ;

- Vu la Constitution ;
- Vu la Loi n° 2015-635 du 17 septembre 2015 portant modification de la loi 95-696 du 7 septembre 1995 relative à l'enseignement ;
- Vu le décret n° n°2017-12 du 10 janvier 2017 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2017-14 du 11 janvier 2017 portant nomination des Membres du Gouvernement ;
- Vu le décret n° n°2017-150 du 1er mars 2017 portant organisation du Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle ;

DECIDE

CHAPITRE 1: DISPOSITION GENERALE

ARTICLE 1er

L'année scolaire 2019-2020 débutée le lundi 09 septembre 2019 et prévue prendre fin le vendredi 31 juillet 2020 est prorogée au vendredi 14 août 2020.

AU TITRE DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE GENERAL

ARTICLE 2

Le troisième trimestre de l'année scolaire 2019-2020 initialement prévu du lundi 16 mars 2020 au vendredi 05 juin 2020 est réaménagé et se déroulera du lundi 18 mai 2020 au vendredi 26 juin 2020 (05 semaines 03 jours ouvrés, soit 238 heures de cours).

AU TITRE DES CENTRES D'ANIMATION ET DE FORMATION PEDAGOGIQUE

ARTICLE 3

La deuxième période du plan de formation des élèves-maîtres de 1^{ère} année se déroulera du lundi 11 mai 2020 au vendredi 31 juillet 2020 (11 semaines, soit 440 heures d'activités pédagogiques et didactiques).

CHAPITRE 2: DISPOSITIONS FINALES

ARTICLE 4

Le Directeur des Ecoles, Lycées et Collèges et le Directeur de l'Encadrement des Etablissements Privés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application de la présente décision qui sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

ARTICLE 5

La présente décision qui abroge toutes les dispositions antérieures contraires, et qui prend effet à compter de la date de sa signature, sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.



B. P. V 120 ABIDJAN

DECISION N° E-0205 /MENET-FP/CAB

du 22 MAI 2020

portant opérations de fin du troisième trimestre de l'année scolaire
2019-2020

**LE MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE
ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE**

Sur proposition du Directeur des Ecoles, Lycées et Collèges,
et du Directeur de l'Encadrement des Etablissements Privés ;

- Vu la Constitution ;
- Vu la Loi n° 2015-635 du 17 septembre 2015 portant modification de la loi 95-696 du 7 septembre 1995 relative à l'enseignement ;
- Vu le décret n° n° 2017-12 du 10 janvier 2017 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2017-14 du 11 janvier 2017 portant nomination des Membres du Gouvernement ;
- Vu le décret n° n° 2017-150 du 1er mars 2017 portant organisation du Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle ;

DECIDE

ARTICLE 1er

Les opérations de fin du troisième trimestre de l'année scolaire 2019-2020 dans les établissements publics et privés de l'enseignement secondaire général se présentent comme suit :

ARTICLE 2

- Date d'arrêt des notes : vendredi 26 juin 2020.
- Calcul, vérifications des moyennes, conseils de classes du lundi 29 au mardi 30 juin 2020.
- Transmission des rapports de fin de trimestre à la DRENETFP le mercredi 31 juillet 2020.

ARTICLE 3

Le Directeur des Ecoles, Lycées et Collèges et le Directeur de l'Encadrement des Etablissements Privés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application de la présente décision qui sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.



B. P. V 120 ABIDJAN

DECISION N° E-0206 /MENET-FP/CAB

du 22 MAI 2020
portant réaménagement des dates des compositions et examens
blancs du troisième trimestre de l'année scolaire 2019-2020 dans
l'Enseignement Primaire

**LE MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE
ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE**

Sur proposition du Directeur des Ecoles, Lycées et Collèges,
et du Directeur de l'Encadrement des Etablissements Privés ;

- Vu la Constitution ;
- Vu la Loi n° 2015-635 du 17 septembre 2015 portant modification de la loi 95-696 du 7 septembre 1995 relative à l'enseignement ;
- Vu le décret n° 2017-12 du 10 janvier 2017 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2017-14 du 11 janvier 2017 portant nomination des Membres du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2017-150 du 1er mars 2017 portant organisation du Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle ;

DECIDE

ARTICLE 1er

Les dates des compositions et examens blancs dans l'Enseignement Primaire au titre du troisième trimestre de l'année scolaire 2019-2020 sont réaménagées comme suit :

AUX CP1, CE1 ET CM1

COMPOSITION
Mardi 30 juin 2020

AUX CP2 ET CE2

COMPOSITION DE PASSAGE
Jeudi 02 juillet 2020

AU CM2

EXAMEN BLANC
Mardi 23 juin 2020

ARTICLE 2

Le Directeur des Ecoles, Lycées et Collèges et le Directeur de l'Encadrement des Etablissements Privés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application de la présente décision qui sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.


Kandia CAMARA